

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

**ORDRE DU JOUR :**

- Election des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

---

**L'an deux mil dix-sept, le trente juin**, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire,

**Date de convocation** : 20 juin 2017

**Présents** : CRUAUD Elisabeth, Maire, LEBEAU Jean-Louis Adjoints au Maire – RENVOIZE Denise, CLOUET Jacky, BALLU Jean-Luc, LANGLAIS Nathalie, DUPE Fabienne, MEILLOUIN Nathalie, conseillers municipaux

**Absents** : ALO Catherine (donne procuration à DUPE Fabienne), SALMON Céline (donne procuration à LANGLAIS Nathalie), GUILLOSSOU Marie-Claude (RENVIOZE Denise), DOUCHIN Aurélien (donne procuration à LEBEAU Jean-Louis), GASNIER Stéphane (donne procuration à CRUAUD Elisabeth), BLANDIN Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie LANGLAIS est désignée secrétaire de séance.

**ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'auront lieu le 24 septembre 2017, les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le conseil municipal.

Ces élections auront lieu le 24 septembre 2017.

La commune de La Chevallerais doit procéder à l'élection de 3 délégués titulaire et de 3 délégués suppléants.

Conformément aux dispositions des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu dans débat.

Les listes présentes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de délégués et de suppléants à pourvoir.

Ces listes sont à déposer au plus tard à l'ouverture du scrutin, auprès de Mme le Maire.

Les candidats sont élus dans l'ordre de présentation de la liste, les 1ers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant la date de réunion des conseils municipaux pour procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux,

Vu les dispositions de la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017, relative à la désignation

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R. 133 du code électoral, composé par le Maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- RENVOIZE Denise et LEBEAU Jean-Louis
- MEILLOUIN Nathalie et DUPE Fabienne

Mme le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués du conseil municipal de la commune de LA CHEVALLERAI à scrutin secret.

Mme le Maire indique qu'une seule liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

- Liste d'Union de La Chevallerai

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, le résultat est le suivant :

Nombre de conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

- Liste d'Union de La Chevallerai : 13 suffrages et obtient 3 délégués et 3 délégués suppléants

Sont proclamés délégués : CLOUET Jacky, CRUAUD Elisabeth, GASNIER Stéphane,

Sont proclamés délégués suppléants : GUILLOSSOU Marie-Claude, BALLU Jean-Luc, RENVOIZE Denise

**La séance est levée à 19h**